



## **RÈGLEMENT DU CONCOURS DE COURTS-MÉTRAGES 2020**

### **Festival International du Film d'Animation de Metz**

À l'occasion du 1er Festival du Film d'Animation de Metz, qui se tiendra du 21 au 23 février 2020 à Metz, en partenariat avec le cinéma Klub et la Ville de Metz, la Ligue de l'enseignement-FOL57 organise ce concours de courts-métrages d'animation.

Ce concours a pour but de permettre de mettre en valeur la jeune création.

#### **ARTICLE 1ER : SONT ADMIS À PARTICIPER**

Ce concours est ouvert aux écoles, collèges, lycées, et structures. Chaque participant certifie qu'il est l'auteur ou le co-réalisateur du film vidéo qu'il présente, et garantit à l'organisateur que son film vidéo est original et ne constitue pas une violation de la propriété intellectuelle. Dans le cas contraire, il sera disqualifié sans réclamation possible.

Les films doivent impérativement être réalisés par des jeunes de moins de 30 ans. Les films ne doivent pas nécessairement avoir été réalisés pour ce concours, du moment qu'ils en respectent les contraintes.

#### **ARTICLE 2 : COMMENT PARTICIPER ?**

Les participants ont toute liberté de création, dans le respect du cadre. Les travaux présentés par les candidats devront être des créations originales et libres de droit.

Il est attendu de recevoir le court-métrage sous forme d'un fichier vidéo numérique (AVI, MOV, MP4) d'une durée maximale de 3 minutes. Toutes les techniques d'animation sont admises.

Les participants disposent expressément de toutes les autorisations nécessaires à la diffusion de leur film, notamment le droit à la voix et à l'image des personnes susceptibles d'apparaître dans le film, ou les autorisations des parents le cas échéant.

#### **ARTICLE 3 : LE DÉPÔT DES DOSSIERS**

Les productions devront être envoyées avant le 31 janvier 2020 23h59, par mail, à l'adresse

**[ffanimation@laliguefol57.org](mailto:ffanimation@laliguefol57.org)**

Le corps de mail devra contenir les informations suivantes :



**Nom de la structure**

**Nom des participants**

**Titre du court-métrage**

**Court synopsis (400 caractères max espaces inclus)**

**Adresse mail de contact**

**Numéro de téléphone**

**La mention** « Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer, et sollicite mon inscription au concours de courts-métrages d'animation 2020 organisé par la Ligue de l'enseignement-FOL57 pour le Festival International du Film d'Animation de Metz. »

Le nom du fichier doit être le titre du film.

#### **ARTICLE 4 : JURY ET SÉLECTION DES LAURÉATS**

Le jury, composé de professionnels, des membres organisateurs et partenaires, remettra deux prix. Seront pris en compte en priorité pour la sélection l'originalité du film, sa capacité à retranscrire une vision singulière du sujet, et la qualité de la réalisation.

- Le 1<sup>er</sup> prix du jury
- Le 2<sup>nd</sup> prix du jury

Un troisième prix, « Coup de Cœur des Volontaires » sera remis. Le court métrage réalisé sera soumis au vote des Volontaires en Service Civique engagés à la Ligue de l'enseignement au moment du vote.

Les décisions du jury et du vote sont sans appel et irrévocables, non susceptibles de contestations.

#### **ARTICLE 5 : DIFFUSION DES COURTS MÉTRAGES**

Chacun des films vidéo remis aux organisateurs dans le cadre du concours, qu'il figure ou non parmi les films lauréats, sera diffusé, à des fins non commerciales dans un programme de courts-métrages, et sur le réseau internet, afin de promouvoir la jeune création. Les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des films vidéo déposés dans le cadre du concours, et à toujours mettre en valeur leurs réalisateurs.



## **ARTICLE 6 : RÉUTILISATION DES ŒUVRES SÉLECTIONNÉES**

Les organisateurs sont libres d'utiliser tout ou partie des œuvres qui leur auront été adressées, à des fins d'information et de communication sur le Festival du Film d'Animation de Metz porté par la Ligue de l'enseignement – FOL57.

## **ARTICLE 7 : MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL**

Tous les moyens de captation sont autorisés. La Ligue de l'enseignement-FOL57 peut mettre à disposition des tablettes équipées du logiciel gratuit Stop Motion Studio, pour lequel un tutoriel a été créé, afin de faciliter la réalisation des films, dans la limite de son stock de matériel disponible.

## **ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées conformément aux normes RGPD en vigueur. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre du concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Conformément à l'article 13.2.b du RGPD, vous avez tout droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données, par mail à l'adresse suivante : [ffanimation@laliquedefol57.org](mailto:ffanimation@laliquedefol57.org)

## **ARTICLE 9 : CLAUSE D'ANNULATION DU CONCOURS**

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigeaient. La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.